

## La Collectivité de Corse débloque 800 000 € pour le rachat du domaine

© 28/03/2018 |  Terre-net Média

**Un fonds de 800 000 euros de la Collectivité de Corse a été débloqué pour permettre le rachat par un organisme insulaire d'un grand domaine agricole en liquidation judiciaire, a indiqué mercredi Lionel Mortini, élu nationaliste de l'exécutif corse.**

La mise en vente la semaine dernière par le liquidateur judiciaire du **domaine agricole de Casabianca**, en Haute-Corse, vaste de 469 hectares dont 228 hectares de vignes plantées, avait suscité la colère des partis nationalistes corses.

Corsica Libera, le parti indépendantiste de Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse, s'était même montré menaçant face à d'éventuels « spéculateurs ». Prêchant pour l'installation de **jeunes agriculteurs corses**, les différents partis nationalistes en appelaient à la Collectivité de Corse et à la Safer (société d'aménagement foncier et d'établissement rural, NDLR) pour éviter une « opération spéculative » et le rachat par des propriétaires non-insulaires de ce qu'ils présentent comme « l'un des plus grands domaines agricoles de Corse » et même « la plus grande vigne d'Europe d'un seul tenant ».

Leur appel a été entendu puisque mercredi, Lionel Mortini, président nationaliste de l'Odarc (Office du développement agricole et rural de la Corse, NDLR) et élu du conseil exécutif de Corse a exposé lors d'une séance de l'Assemblée de Corse l'engagement de la Collectivité dans le rachat de ce domaine. Indiquant que la Safer avait fait une offre de rachat « il y a quelques mois » qui a été refusée, Lionel Mortini a annoncé avoir mis à disposition de cet organisme 800 000 euros issus d'un fonds créé en 2013 par la Collectivité de Corse.

La Safer, qui dispose d'un droit de préemption, « formulera une offre après visite du site le jeudi 29 mars avec les services de France Domaine », a déclaré Lionel Mortini. Il a précisé que le prix de vente du domaine n'était pas encore connu, celui-ci dépendant de la dernière offre faite au liquidateur judiciaire. Il a appelé à la « vigilance » pour empêcher que « des baronnies agricoles récupèrent à travers la Safer voire à travers les fonds publics de la Collectivité le domaine, ce qui serait évidemment catastrophique en termes d'image et d'utilisation des fonds publics ».

Jeudi dernier, une annonce publiée par le liquidateur judiciaire Bernard Roussel dans le journal Corse-Matin faisait état de la mise en vente du domaine et précisait que les offres d'achat seraient reçues « jusqu'au 20 avril 2018 ».